

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2522

présenté par

M. Lecamp, M. Girardin, Mme Le Peih et M. Lavergne

ARTICLE 8

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« du foncier agricole »

les mots :

« des biens fonciers agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel